



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du
Vendredi 07 Avril 2017 - Salle La Rance à 20H

Monsieur Christian ROUZIERES Maire de Mours, préside la séance

Etaient présents : Mmes et Ms : Christian **ROUZIERES** — Jeanine **HERCOUËT -TESTA** — Jean-François **CABEZON** — Raymond **DESSALES** — Nicole **ROUX** — Gilles **PICARROUGNE** — Gina **BARSALI** — Hervé **BRAYAT** — Didier **FEL** — Jacques **GENTIL** — Chantal **LAGARRIGUE** — Jean-Marie **MAYONOBÉ** — Bernard **RIVES** — Evelyne **SEYROLLE** — Nadine **TEULLET** — Claude-Régine **BONNARD** — Yves **SEYRIES**

Etaient absents et avaient donné procuration : Mme Monique **DELORT** (procuration donnée à Nadine TEULLET) — Florian **MORELLE** (procuration donnée à Claude-Régine BONNARD)

Secrétaire de séance : J. HERCOUET-TESTA

Monsieur Le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Aménagement de la traverse RD863 (Bas Du Tour De Ville) Demande De Fonds De Concours Auprès Du Conseil Départemental

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 Mars 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 Mars 2017 **EST ADOPTE A L'UNANIMITE**.

2) DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Se reporter au document annexé.

3) BUDGETS GENERAL, SERVICE DE L'EAU, LOTISSEMENT LE CAMP, LOTISSEMENT LE CONTE EXERCICE 2017

3/1 BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2017 s'équilibre :

- **En section de fonctionnement à 2 439 844.46€**
- **En section d'investissement à 2 359 632.70€**

Les principales réalisations d'investissement à venir sont

- **Eclairage public**

- Abbatale (sécurisation du buste reliquaire de ST Césaire)
- Acquisition immobilière
- Aménagement au domaine du Fau
- Achat de matériel
- Travaux dans les bâtiments publics
- Programme annuel de travaux de voirie 2017
- Mise en séparatif des réseaux d'eau pluviale
- Classe numérique
- Réhabilitation Hôtel de Ville (tranches 1 et 2)
- Etude Bourg Centre

➤ **ADOPTE A LA MAJORITE (3 votes contre)**

3/2 ALIMENTATION EN EAU POTABLE (A.E.P)

Le budget primitif 2017 s'équilibre :

- **En section de fonctionnement à 528 937.97€**
- **En section d'investissement à 680 965.28€**

Les principales réalisations d'investissement à venir sont

- Etude renforcement ressource en eau
- Matériels
- Travaux sur réseaux
- Travaux sur ouvrage
- Réhabilitation des réseaux humides du bourg
- Prestation géophysiques à Passe Vite

➤ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

3/3 LOTISSEMENT LE CAMP

Le budget primitif 2017 s'équilibre :

- **Fonctionnement : 56 345.57€**
- **Investissement : 98 009.02€**

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

3/4 LOTISSEMENT LE CONTE

Le budget primitif 2017 s'équilibre :

- **En section de fonctionnement à 239 156.49€**
- **En section d'investissement à 336 892.98€**

Ce budget intègre un projet d'extension de 8 lots

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

4) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2017

La Commune de MAURS décide.

	Bases d'imposition 2017	Taux communal	Produits
Taxe d'habitation	2 372 000	10.04% (9.89% en 2016)	238 149€
Taxe foncière bâtie	1 928 000	20.67% (20.36% en 2016)	398 518€
Taxe foncière non-bâtie	35 500	98.82% (97.34% en 2016)	35 081€
Produit fiscal attendu			671 748€

➤ **ADOPTE A LA MAJORITE (3 votes contre)**

8) CONTRATS D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI – CAE)

Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI – CAE) sont des contrats d'une durée de 6 à 24 mois. Ils facilitent, grâce à une aide financière pour l'employeur, et une obligation de de celui-ci en matière de formation professionnelle l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion.

Depuis le 1^{er} mai 2016, la commune a embauché un agent en CUI - CAE à temps non complet (23h annualisées) pour le service écoles. Il est décidé de renouveler ce contrat pour 1 an.

De plus, un agent exerçant à l'école partant à la retraite au 1^{er} août 2017, Il est décidé de recruter un second agent en CUI-CAE, à temps non complet (26h annualisées) pour 1 an, renouvelable 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2017.

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

9) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le tableau des emplois est modifié avec la création d'un poste d'adjoint d'animation il s'établit comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	POSTES		
		POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
FILIERE ADMINISTRATIVE		10	6	4
DGS communes de 2 000 à 10 000 habitants	A	1	1	0
Attaché territorial	A	1	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1
Rédacteur territorial	B	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	0
Adjoint administratif de 1ère classe	C	3	3	0
Adjoint administratif de 2ème classe (à temps non complet 24/35)	C	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE		19	17	2
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	0	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	1	1
Adjoint technique de 1ère classe	C	4	4	0
Adjoint technique de 2ème classe (dont 3 postes à temps non complet 20/35-20/35-26/35 tous trois pourvus)	C	10	10	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE		2	2	0
ATSEM principal 2ème classe	C	1	1	0
ATSEM 1ère classe	C	1	1	0
FILIERE CULTURELLE		1	1	0
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	1	1	0
FILIERE ANIMATION		2	1	1
Animateur territorial (dont 1 poste à temps non complet 24/35)	B	2	1	0
Adjoint d'animation	C	1	0	1
TOTAL		34	27	7
HORS FILIERE		1	1	0
CUI - CAE du 1 ^{er} mai 2017 au 31 avril 2018				
CUI – CAE du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 renouvelable 1 an		1	1	0
		1	0	1

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**10) DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE
GRADE (RATIO PROMU/PROMOUVABLE)**

Les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, prévoient un ratio promu/promouvable pour l'accès des fonctionnaires à un d'avancement de grade

Après accord du comité technique **la commune de Maurs décide de fixer à 100% les ratios d'avancement de grade pour l'ensemble des corps et grades de la collectivité :**

➤ **ADOPTE A LA MAJORITE (2 abstentions)**

**11) VENTE D'UN BIEN DU DOMAINE PRIVE DE LA COLLECTIVITE – MAISON DE
VERT LE PETIT**

Le Conseil Municipal, a accepté le legs fait à la commune par Madame Louise MARQUET, veuve MAZARGUIL. Ce legs portait, en particulier, sur un bien immobilier cadastré B 1035 sis 24, rue Pasteur à Vert-Le-Petit (91 710) d'une superficie de 940 m². La commune, ayant décidé de vendre ce bien, a demandé une estimation par le service des domaines. Cette estimation est de 250 000€ avec marge de négociation de 10%.

Après avoir fait visiter ce bien à plusieurs acquéreurs potentiels, le notaire chargé de la vente du bien a constaté que le prix de vente proposé était trop élevé par rapport au prix du marché (cette habitation a subi d'importants dégâts des eaux ; elle ne dispose pas d'un assainissement conforme et n'a été ni vidée, ni nettoyée). Pour ces raisons il semble que le bien ne trouvera pas preneur au prix initialement fixé par les domaines ; la gestion de ce bien est coûteuse et délicate pour la collectivité

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de vendre **cette habitation en l'état** (travaux nécessaires à la charge de l'acheteur) à la meilleure proposition faite à ce jour à savoir : **un prix de vente fixé à 207 000€.**

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**12) AMENAGEMENT DE TRAVERSE RD 863 (BAS DU TOUR DE VILLE) DEMANDE DE
FONDS DE CONCOURS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Suite à la remise en état des réseaux sur la RD 863 (partie du tour de ville entre la RN 122 et la RD 663) il est nécessaire de procéder à des travaux de réfection de chaussée ; les travaux à réaliser s'élèveraient à 60 960€ TTC.

Le fonds de concours du Conseil Départemental pour cet aménagement à été évalué à 40 639.20€ TTC.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet et la répartition des dépenses.

➤ **ADOPTE A L'UNANIMITE**

13) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Le maire informe l'assemblée du montant de deux subventions accordées
 - Par l'Etat (DETR) **10 019€** destinés au financement du PAVEP
 - Par la région **40 594€** destinés au financement des équipements sportifs (city-stade, parcours de santé, réfection d'un cours de tennis)
 - d'autres réponses ne sont pas parvenues en mairie concernant d'autres dossiers

- Travaux en cours sur la commune
 - Les travaux de l'Hôtel de Ville ne connaissent pas de retard les travaux extérieurs vont commencer
 - Rue du Pauverel les travaux devraient être achevés fin Avril
 - Dans le bas du tour de ville les travaux de réseaux sont achevés en attente du revêtement de la chaussée en coordination avec le Conseil Départemental
 - Après la fin des travaux aux Catalans c'est la rue du 8 Mai qui sera impactée Les riverains seront invités à une réunion d'information

- Succès attendu pour La Foire au Matériel Agricole avec plus de 70 inscriptions à jour

- Informations concernant La Communauté des Communes
 - Les délégués communautaires ont constitué les commissions qui se sont réunies pour faire un état des lieux avec l'objectif d'une harmonisation des pratiques des quatre anciennes collectivités pour 2018
 - Le vote du budget aura lieu le 27 Avril 2017